



## Fiche d'information

### Droits des PVVIH

Les violations des droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination ont un impact négatif grave sur les efforts de prévention et sur l'accessibilité et l'efficacité du traitement, des soins et de soutien. En dépit de diverses déclarations internationales mettant l'accent sur l'importance des droits de l'homme en réponses nationales au VIH, nombreux pays n'ont toujours pas élaboré des stratégies efficaces pour s'attaquer aux violations des droits de l'homme subies par les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) en raison de leur séropositivité. Mort, refus d'accès à l'éducation ou aux occasions d'emploi ou refus d'accès aux droits reproductifs, etc., constituent certaines des violations auxquelles sont victimes les personnes vivant avec le VIH.

### À propos de la prise en compte des droits de l'homme

La Prise en Compte des Droits de l'Homme est une méthodologie de collecte des preuves initiée et menée par le réseau mondial des personnes vivant avec le VIH (GNP+) en vue de documenter les violations des droits de l'homme liées au VIH commises contre les personnes vivant avec le VIH et de convertir les preuves recueillies en plaidoyer, politiques et programmes.

L'objectif de la Prise en Compte des Droits de l'Homme est de diminuer le nombre des violations des droits de l'homme commises contre les personnes vivant avec le VIH, en coordonnant des activités de plaidoyer factuel dénonçant ces violations.

La mise en oeuvre du programme est guidée par les principes suivants:

- Le respect de la dignité humaine
- Le respect du consentement libre et averti.
- Le respect des personnes vulnérables
- Le respect de la vie privée et de la confidentialité

### Quels sont les objectifs de la Prise en Compte des Droits de l'Homme?

Les objectifs de la Prise en Compte des Droits de l'Homme sont :

1. Documenter les violations des droits de l'homme liées au VIH commises contre les personnes vivant avec les VIH en raison de leur séropositivité ;
2. Analyser quantitativement et qualitativement les violations des droits de l'homme et présenter des recommandations de suivi en vue de réduire ces violations;
3. Accroître et améliorer la compréhension des droits de l'homme pour les personnes vivant avec le VIH;
4. Habilitier les personnes vivant avec le VIH à faire valoir leurs droits; et
5. Aviser, au niveau national, régional et mondial, les politiques et programmes futures en matière des droits.

### Qui met en oeuvre la Prise en Compte des Droits de l'homme?

La Prise en Compte des Droits de l'Homme est basée sur la méthodologie menée par les PVVIH et est mise en oeuvre par les réseaux des personnes vivant avec le VIH au sein des pays avec l'appui technique fourni par le GNP+. Un questionnaire pour guider la collecte des données a été élaboré après des vastes consultations impliquant, entre autres, les PVVIH et les organisations des droits de l'homme.

## Les éléments clés de la méthodologie de la Prise en Compte des Droits de l'Homme.

Le programme comporte deux éléments interdépendants :

- documenter les violations des droits de l'homme ; et deuxièmement
- utiliser ces informations pour aviser le plaidoyer en vue de réduire ces violations.

La capacité de faire ce travail est répartie sur différents types d'organisations. Par conséquent, le travail en partenariat et une formation complète en droits de l'homme sont des éléments importants d'une mise en œuvre réussie.

**La mise en oeuvre des partenariats:** Le travail de collaboration entre les réseaux des personnes vivant avec le VIH et les organisations des droits de l'homme ou des organisations des défenseurs des droits de l'homme fait partie intégrale de la mise en oeuvre réussie du programme. Les organisations des droits de l'homme et les organisations des défenseurs des droits de l'homme joueront un rôle important pour informer et faire en sorte que les données recueillies dans ce programme avisent des plans d'action pour le plaidoyer qui se traduiront par une diminution des violations des droits de l'homme commises contre les personnes vivant avec le VIH. Les organisations de soutien des droits de l'homme offriront également un soutien direct, où une aide immédiate est requise et peut être accordée, aux personnes qui signalent des infractions. Les organisations travaillant avec les PVVIH aideront à élargir la portée du programme de sorte que les expériences de plus des personnes ayant été victimes des violations des droits de l'homme en raison de leur séropositivité soient documentées.

**Programme de formation sur les droits de l'homme:** La formation sur les droits de l'homme a été introduite en tant que partie intégrale de la Prise en Compte des Droits de l'homme. Un programme de formation, pouvant être modifié pour répondre aux besoins des différents cadres, a été élaboré. L'objectif de la formation est de donner, aux personnes chargées de la mise en oeuvre du programme, une bonne compréhension des droits de l'homme, de VIH et leur donner des procédures claires sur la façon de documenter les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des PVVIH au moyen de la mise en œuvre de la Prise en Compte des Droits de l'homme. La formation permettra de renforcer la compréhension des droits de l'homme des personnes chargées de la mise en œuvre du programme et d'autres personnes dans le pays.

**Plaidoyer factuel:** la Prise en Compte des Droits de l'Homme est un moyen de recueillir des preuves sur les violations des droits de l'homme liées aux VIH, ce moyen contribue aux activités de plaidoyer contre ces violations. Au cours de la mise en œuvre, des alertes de plaidoyer peuvent être utilisées pour alerter les défenseurs des droits de l'homme à propos des violations en cours.

## Soutien additionnel.

Il est conseillé de prévoir au moins 6 mois pour la mise en oeuvre – de la planification au rapport final. Les Informations et directives sur la mise en oeuvre sont fournies par le GNP+. Des informations supplémentaires sur la Prise en Compte de Droits de l'Homme peuvent être obtenues sur:  
<http://gnpplus.net/en/programmes/human-rights/global-criminalisation-scan>.

Pour de plus amples informations sur le programme du leadership de la réponse au VIH à travers la responsabilisation, veuillez consulter [www.hivleadership.org](http://www.hivleadership.org)